

# Règlement d'usage - Université Bleue

## SOMMAIRE

1. Préambule
2. Objet
3. Définition
4. Organisation générale
5. Conditions d'usage
6. Référentiel
7. Conditions d'éligibilité
8. Comité de labellisation
9. Confidentialité, protection des documents
10. Information sur les titulaires du droit d'usage
11. Suspension, retrait du droit d'usage, contestation, appel
12. Validité du droit d'usage
13. Modification du cahier des charges
14. Régime financier

## 1. Préambule

L'accès à une eau potable de qualité est un droit humain primordial, universel et fondamental. Faire de l'eau une marchandise, c'est offrir la possibilité aux grandes entreprises de mettre la main sur une ressource vitale, de la contrôler, et d'en limiter sa distribution. Les conséquences d'un tel monopole, en raison de l'importance que revêt cette ressource eu égard à l'humanité toute entière, sont inacceptables.

En ce sens, l'association Coordination eau île de France met en place un label via son projet Université Bleue pour lutter contre la surconsommation de bouteilles d'eau en plastique, responsables à elles seules de la création de tonnes de déchets non recyclés chaque année.

Dans la mesure où les universités labellisées reconnaîtront comme liberté fondamentale l'accès à l'eau et sa gratuité, elles mettront en place un réseau de fontaines. De ce fait, la vente de bouteilles sera progressivement supprimée, laissant place à une consommation responsable et écologique de cet or bleu au combien précieux. De plus, ce sera un pas en avant réalisé dans une démarche de gestion publique de l'eau, politique inévitable si l'on souhaite garantir aux générations futures cet accès à la ressource.

Cette opération est ainsi synonyme d'une avancée sur plusieurs points : la (dé)marchandisation d'une ressource essentielle dont jouissent les multinationales, la gestion harmonisée de nos déchets plastiques, la sensibilisation aux enjeux liés à l'eau sur les campus universitaires ainsi que sur le versant de la participation démocratique grâce au rôle joué par les associations universitaires dans le contrôle des exigences et obligations imposées aux établissements par le label Université Bleue.

## 2. Objet

Le présent document a pour objet de définir les règles d'utilisation du label "Université Bleue", marque française collective simple

Le Label "Université Bleue" a pour but de matérialiser la conformité d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, et de l'organisation mise en place par le demandeur et différentes parties prenantes aux exigences du Référentiel "Université Bleue" suivant les conditions définies dans le présent Règlement d'Usage.

## 3. Définitions

Un référentiel, approuvé par la Coordination Eau Ile-de-France, les associations étudiantes locales nommé en tant qu'organisme de contrôle du Label, les Universités et écoles supérieures labellisées, est le document faisant autorité et définissant avec précision les critères auxquels il est nécessaire de satisfaire pour obtenir le droit d'usage. Il indique les conditions et le déroulement selon lesquels les éléments présentés sont appréciés et validés.

Pour la procédure de demande d'exploitation se référer au référentiel.

#### 4. Organisation générale

L'organisation est tripartite avec l'association étudiante, la Coordination Eau Ile De France et l'administration universitaire et est régie par une convention définissant les rôles de chacun:

-Coordination Eau Ile-de-France : Garant du label université bleue, le transmet, intervient dans la vie du label lorsque l'association étudiante la sollicite.

-Association étudiante : organe de contrôle de la bonne utilisation et du suivi des objectifs énoncés dans le document "Critères de labellisation et procédure de contrôle" par l'établissement labellisé.

-Université ou école supérieure : en charge de l'application des critères du label et met en place les procédures pour atteindre les objectifs.

#### 5. Conditions d'usage

Le Label "Université Bleue" est la propriété exclusive de l'association Coordination Eau Ile-de-France, déposant de la marque.

L'usage du Label "Université Bleue" n'est autorisé que dans les conditions fixées dans le présent Règlement d'Usage, que le titulaire s'engage à respecter. Tout titulaire d'un droit d'usage du Label "Université Bleue" s'engage à prendre toute mesure de nature à assurer la continuité du respect de ces exigences.

#### 6. Référentiel

Un référentiel approuvé par la Coordination Eau Ile-De-France est le document faisant autorité et définissant avec précision les critères auxquels il est nécessaire de satisfaire pour obtenir le droit d'usage. Il indique les conditions et le déroulement selon lesquels les éléments présentés sont appréciés et validés.

#### 7. Conditions d'éligibilité

Sont éligibles les établissements d'enseignement supérieur (université et école) ayant mis en oeuvre les critères de labellisation. Les parties prenantes, à savoir les associations tierces ayant intérêt pour le label le sont également.

#### 8. Comité de labellisation

Un Comité de labellisation "Université Bleue" est établi et se réunit selon les nécessités. Sa responsabilité et son fonctionnement sont décrits dans le référentiel.

Le comité s'assure de la mise en oeuvre de la politique générale de fonctionnement, de développement et de promotion de la marque et plus généralement, il traite de toute question d'ordre général intéressant la vie du Label.

Le comité est réuni une fois par an à minima.

## 9. Confidentialité, protection des documents

Concernant la confidentialité des documents, la Coordination eau Ile-de-France les a déposés à Creative Commons. Cet organisme met à disposition, en accès libre tous les documents.

Les établissements labellisés doivent en outre garantir la protection des documents qu'ils gèrent ou qui leur sont confiés contre la diffusion, la destruction matérielle, la falsification et l'appropriation illégale.

## 10. Information sur les titulaires du droit d'usage

Un demandeur ne doit pas faire état du Label "Université Bleue" avant et pendant la durée de l'instruction de son dossier, sauf accord express, oral et écrit, préalable de la Coordination Eau Ile-de-France.

Le titulaire du droit d'usage s'engage à ne pas apposer le Label "Université Bleue" sur des produits commercialisés sauf les produits alternatif à l'utilisation de la bouteille d'eau (fontaines, gourdes, gobelet ré-utilisable et carafes).

Seul l'établissement labellisé est responsable de l'utilisation du Label "Université Bleue" au sein de son établissement en conformité avec les documents régissant son utilisation (cf. "Référentiel", "Critères de labellisation et procédure de contrôle", "Charte Université Bleue", "Charte graphique"). De la même façon chaque partie prenante est responsable de l'utilisation du Logo du Label Université bleue". La responsabilité de la Coordination Eau Ile-de-France ne saurait être engagée en cas de défaut.

## 11. Suspension, retrait du droit d'usage, contestation, appel

Une organisation titulaire peut voir son droit d'usage du Label "Université Bleue" suspendu ou retiré définitivement, notamment en cas de:

- non-respect des conditions d'usage du Label précisé dans les critères de labellisation. Une décision de suspension ou de retrait doit être transmise à l'entité concernée.

Après l'expiration du délai de validité de l'attestation et sans renouvellement de sa participation, l'organisation perd son droit d'usage du Label.

Le demandeur ou titulaire peut contester une décision relative au droit d'usage de la marque sur la base d'éléments justificatifs en s'adressant à Coordination Eau Ile-de-France. Le demandeur ou titulaire est informé des suites données à sa contestation.

Au cas où la décision est confirmée, celle-ci est notifiée au demandeur ou au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception. A réception de cette notification, le demandeur ou titulaire peut faire appel de la décision prise en adressant sa demande, dans un délai de quinze jours, auprès de la direction générale de Coordination Eau Ile-de-France pour saisir le comité de labellisation.

La décision définitive est notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au demandeur ou titulaire, par la Direction de Coordination Eau Ile-de-France.

Les contestations et appels n'ont pas d'effet suspensif.

## 12. Validité du droit d'usage

Ce droit d'usage n'est pas payant. Le droit d'usage est attribué pour une durée déterminée par Coordination Eau Ile-de-France, en fonction de la durée du plan d'actions de l'établissement candidate, de 3 à 5 ans.

### **Usage abusif de la marque**

Tout usage abusif du Label "Université Bleue", qu'il soit le fait d'un titulaire du droit d'usage ou d'un tiers, ouvre le droit pour Coordination Eau Ile-de-France à intenter, dans le cadre de la législation en vigueur, toute action judiciaire qu'il jugent opportune.

## 13. Modification du cahier des charges

Le cas échéant, la Coordination Eau Ile-de-France, l'association étudiante et l'administration de l'Université peuvent se réunir en groupe de travail pour faire évoluer le cahier des charges.

Concernant la confidentialité des documents, la Coordination eau Ile-de-France les a déposés à Creative Common. Cet organisme met à disposition, en accès libre tous les documents.

Les établissements labellisés doivent en outre garantir la protection des documents qu'ils gèrent ou qui leur sont confiés contre la diffusion, la destruction matérielle, la falsification et l'appropriation illégale.

## 14. Régime financier

Le régime financier est fixé et adopté par la Coordination Eau Ile-de-France.

Les recettes et dépenses relatives à la marque "Université Bleue" sont encaissées, ordonnancées et supportées par L'établissement labellisé ou l'association étudiante ou la Coordination eau Ile-de-France.

Les présentes Règles d'Usage ont été approuvées et signées par le Président de la Coordination Eau Ile-de-France, ou leurs mandataires.

## Charte graphique - Université Bleue

### 1. Histoire de notre marque

Les bouteilles d'eau en plastiques ont un impact désastreux sur l'environnement. L'eau douce est une ressource renouvelable mais son cycle est déjà fortement perturbé par l'agro-industrie, l'urbanisation, bref par notre mode de vie. De plus, la surexploitation des sources assèche les nappes phréatiques et prive les populations locales d'une ressource vitale, comme on le constate dans les régions pauvres du globe. A ce sujet, la banque mondiale prévoit qu'en 2025, 1.8 milliard de personnes vivront dans des régions qui connaîtront une pénurie d'eau absolue.

La mission d'Université bleue est de favoriser le changement des comportements des étudiants et de leur établissement d'études supérieures quant à l'utilisation de l'eau en bouteille, à l'instar du modèle des Communautés Bleue. De plus la marchandisation de cette ressource contribue à en limiter l'accès au plus grand nombre d'entre nous. La reconnaissance de ce droit humain à l'eau par l'ONU en 2010, doit-être un exemple à suivre par toutes les institutions.

Pour se faire, le Label vise à supprimer la vente des bouteilles d'eau dans les universités, en offrant des installations et des solutions alternatives, telles que l'installation des fontaines d'eau mise à disposition gratuitement, l'utilisation de la gourde, carafe et autre contenant réutilisable. De plus, l'intervention éducative auprès des étudiants vise à sensibiliser sur les dangers de la consommation des eaux en bouteilles et les avantages de l'eau du robinet. In fine, le Label Université Bleue initie des attitudes responsables.

### 2. Logo

Pour ce logo, l'objectif était de retranscrire un univers autour des mots-clés suivants : eau et université. Nous avons décidé d'utiliser une goutte d'eau, la même qui finit sa course dans un verre, en sortant d'une fontaine ou d'un robinet. Le chapeau universitaire rappelle explicitement et simplement le public visé par ce label. Il est le symbole du changement des comportements, de la part importante que les étudiants ont à jouer dans notre société et des enjeux du développement durable. Le titulaire du droit d'usage s'engage à ne pas apposer le Label "Université Bleue" sur des produits commercialisés sauf les produits alternatifs à l'utilisation de la bouteille d'eau (fontaines, gourdes, gobelet réutilisables et carafes). Surtout, il ne doit jamais être mis en lien avec des actions liées à la gestion privée de l'eau, ou par délégation de service public à une entreprise privée. L'objectif est de ne jamais le retrouver lié à tout ce qui touche de près ou de loin à la surexploitation de l'eau.

Ce logo doit être utilisé sur les sites internet des universités, sur leurs réseaux sociaux, sur les affiches au sein des campus labellisés et pour toutes les actions relative à la mise en oeuvre du plan d'actions. Il peut être utilisé par les associations étudiantes nommées en tant qu'organe de contrôle du label et les parties prenantes.

Il faut donc que ce logo soit utilisé pour promouvoir le projet du label, et seulement par les établissements d'enseignement supérieur labellisés.

### **3. Couleurs**

Lors du choix de la palette de couleurs pour le projet « Université bleue », nous nous sommes inspirés de la couleur traditionnelle de l'eau, à savoir le bleu clair.

Plus précisément **#0B9DF1**

Couleur numérique :

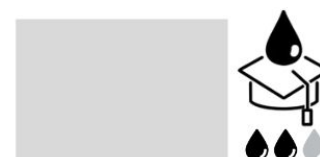
RGB : 11,157,241

CMYK : 95% 35% 0% 5%

HSV : 202° , 95% , 95%



Couleur monochrome :



-Noir : teinte à 100%

-Gris : teinte à 60%



### **4. Polices et Typographie**

La police choisi pour le Logo Université Bleue est : League Gothic en majuscule.

L'écriture "Université Bleue" contenue dans le logo sera placée comme indiquée dans la partie 5 "Hiérarchie visuelle". Cette écriture doit être lisible.

### **Hiérarchie visuelle**

Le logotype est utilisé sur fond blanc. Il a une zone de protection, un blanc tournant, égal à la moitié des lettres montantes de "Université Bleue" ou à la moitié du logo sans l'écriture (le chapeau et la goutte). Les éléments avoisinants n'entrent pas dans cette zone, on y laisse au

minimum cet espace de respiration. Quand il est utilisé sur un fond coloré ou sur une photo, on le traite dans un cartouche blanc en quadri, en blanc dans sa forme abrégée, selon le cas.

Si un logo “Université Bleue” est associé à une université ou une école supérieure, il sera obligatoire de faire figurer le nombre de gouttes que détient l’établissement labellisé sur le support graphique (immatériel, matériel).

En revanche, si le logo “Université Bleue” n’est pas accompagné du nom d’un établissement labellisé, par exemple lorsqu’une association étudiante l’utilise pour promouvoir la suppression de la vente des bouteilles d’eau sur les campus parisiens, alors les gouttes n’auront pas à figurer sur le support graphique.

Dès que le label est cité, le logo (La goutte au dessus du couvre-chef / chapeau) devra apparaître. Libre à l’université d’apposer à côté son logo et son nom. Voir ci-dessous les différentes possibilités.

#### **a. Utilisation du Label par l’établissement Labellisé:**

Lorsque l’Université utilisera le logo, elle peut soit utiliser la version complète soit la version rétractée. L’option complète est à utiliser lors de ses communications telles que :













- L’établissement labellisé informe de la labellisation
- Sur son site internet, l’établissement posera le logo en entier, dessin, écriture et gouttes
- Par la suite, l’établissement choisira le “dessin + gouttes” et/ ou “dessin” + “écritures”+ “gouttes”:











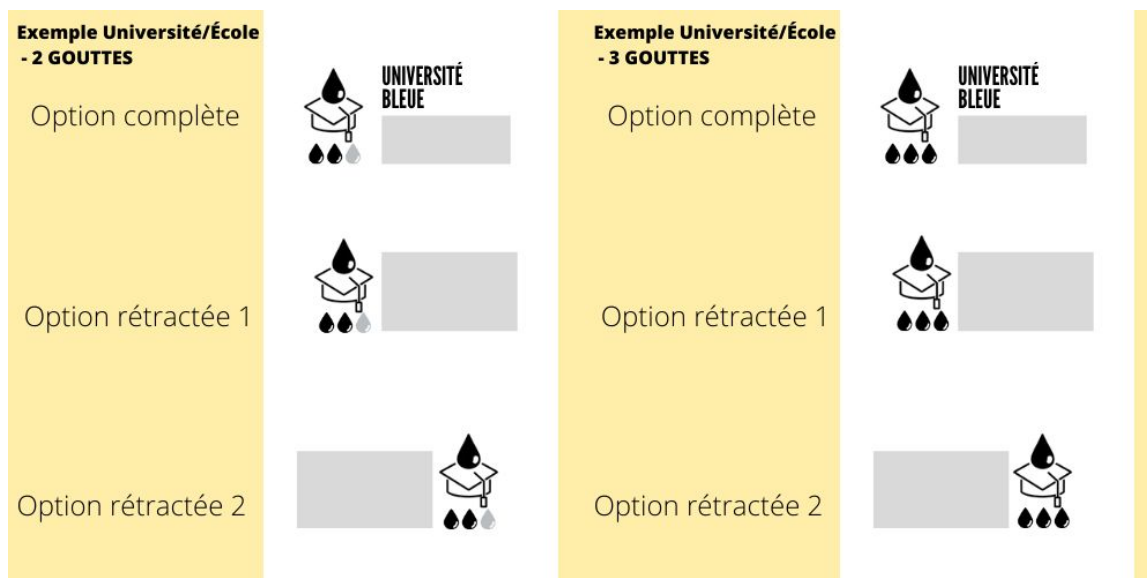
Voici quelques exemples :

- Version colorée

<p><b>Exemple Université/École - 0 GOUTTE</b></p> <p>Option complète</p> <p>Option rétractée 1</p> <p>Option rétractée 2</p>	  	<p><b>Exemple Université/École - 1 GOUTTE</b></p> <p>Option complète</p> <p>Option rétractée 1</p> <p>Option rétractée 2</p>	  
<p><b>Exemple Université/École - 2 GOUTTES</b></p> <p>Option complète</p> <p>Option rétractée 1</p> <p>Option rétractée 2</p>	  	<p><b>Exemple Université/École - 3 GOUTTES</b></p> <p>Option complète</p> <p>Option rétractée 1</p> <p>Option rétractée 2</p>	  

- Version monochrome

<p><b>Exemple Université/École - 0 GOUTTE</b></p> <p>Option complète</p> <p>Option rétractée 1</p> <p>Option rétractée 2</p>	  	<p><b>Exemple Université/École - 1 GOUTTE</b></p> <p>Option complète</p> <p>Option rétractée 1</p> <p>Option rétractée 2</p>	  
--	---	--	---



Il est important que le logo de l'Université labellisée apparaisse avec le logo d'Université Bleue - case grise. Plusieurs options sont possibles :

- Option complète : lorsque que la cette version complète du logo est utilisée, il est impératif que le dessin associé aux gouttes soit aussi grand que le logo de l'établissement supérieur labellisé.
- Option rétractée 1 et 2 : dans ce cas là, seul le "dessin+gouttes" du logo d'Université Bleue est utilisé. Le logo Université Bleue et les gouttes doivent au moins être de taille équivalente à celui de l'établissement supérieure.

**ATTENTION** : Les gouttes doivent toujours apparaître sous le logo d'Université Bleue, aucun changement de position n'est envisageable.

Dans les cas où ni les versions monochrome ni celles en couleurs ne sont utilisées, par exemple relief sur une gourde, seule la/les gouttes que l'université a obtenu doit être présente. Cela permettra d'éviter toute confusion.

Les logos des associations étudiantes peuvent également être placés à leur côté.

#### **a. Utilisation du logo par les parties et prenantes.**

Lorsque les parties prenantes utilisent le label elles ne doivent pas utiliser le logo accompagné des gouttes. Elles devront l'apposer sur leurs supports graphiques, de communication, tel qu'il est présenté ci-dessous (sachant que le monochrome est utilisable, aussi) :



Quelque soit l'utilisateur du logo, il ne peut en aucun cas utiliser les "écritures" sans le "dessin" :



#### **5. Quelques interdictions :**

Il est interdit de modifier l'homothétie du logotype.

Ne pas rogner le logotype.

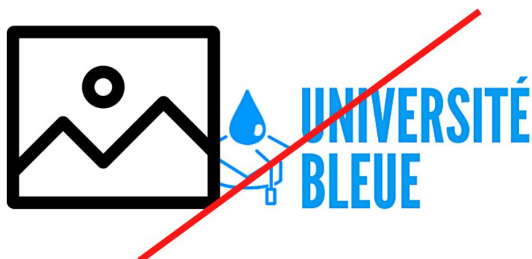
Ne pas utiliser d'autres couleurs que celles compris dans la charte graphique.

Ne faire subir aucune rotation au logotype.

Il peut avoir un fond uni voir non-uni en arrière plan mais le logo doit absolument être visible et facilement identifiable. Le logo-dessin ne peut pas être modifié. De plus le logo doit faire au minimum la même taille que le logo de l'université lorsqu'il se trouve sur le même support de communication ou objet promotionnel.

Respecter une zone d'exclusion :

*Zone d'exclusion non respectée*



*Zone d'exclusion respectée*

